

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
16466

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ****OBJET : Adoption de la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume dispose d'un gisement forestier important qui reste cependant peu exploité en raison des contraintes physiques (pentes, absence de desserte), des débouchés des produits bois peu rémunérateurs et d'une difficile acceptation sociale de la coupe de bois. Ainsi, il est estimé que sur le territoire, seuls 15 à 20 % de l'accroissement annuel des résineux et 35 % de l'accroissement annuel des feuillus sont prélevés. Il en découle une sorte de «non gestion» qui, à terme, entrainera un problème de pérennité de la forêt méditerranéenne : vieillissement des peuplements, difficulté de régénération, augmentation de la biomasse sur pied présentant un risque accru en cas d'incendie...

Parallèlement à ces difficultés de mobilisation, la mise en fonctionnement des centrales électriques à biomasse (Uniper à Gardanne et Sylviana à Brignoles), la certification du pin d'Alep pour une utilisation en tant que bois d'œuvre, ainsi que l'augmentation du prix des énergies fossiles vont impliquer une augmentation de la demande en bois tant de la part des industriels (essences résineuses majoritairement), que des ménages (essences feuillues).

Il est également à noter que les espaces forestiers de la Sainte-Baume contribuent à l'identité du territoire impliquant la nécessité d'une gestion multifonctionnelle permettant de garantir :

- une qualité des paysages ;
- la réponse aux attentes de la population (cueillette, randonnée, loisirs de plein air...) ;
- une activité de chasse ;
- le maintien d'une biodiversité ordinaire et remarquable.

Avec de tels enjeux multifonctionnels de production, de protection environnementale et le besoin de réponse aux attentes sociales, la forêt du territoire de la Sainte-Baume est donc un élément incontournable qui peine à être valorisé. Ainsi, pour améliorer la gestion forestière (qualité des peuplements, mobilisation des bois, valorisation optimale des produits...) et faire de la forêt un levier de développement économique, écologique et social au sein du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, il apparaît nécessaire de conduire une politique forestière concertée et cohérente qui vise à valoriser les espaces forestiers et leurs produits à leur juste valeur dans le respect du cadre multifonctionnel.

C'est pourquoi, suite au diagnostic territorial partagé ayant fait ressortir l'hétérogénéité des espaces forestiers, la multiplicité des acteurs et la diversité des enjeux liés à la forêt et au bois, la Charte Forestière de Territoire (CFT), portée par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, s'est avérée être la méthode et l'outil le mieux adapté.

Déclinée en cinq objectifs stratégiques (- Définir et mettre en œuvre une politique forestière territoriale - Appuyer la gestion durable des espaces forestiers - Améliorer la valorisation locale des produits et expérimenter de nouveaux débouchés - Garantir un usage équilibré et partagé de la forêt - Informer, sensibiliser et éduquer les habitants, scolaires et visiteurs sur la forêt et l'utilisation du bois), dix objectifs opérationnels et vingt actions (voir document en annexe), la CFT de la Sainte-Baume a permis d'identifier des pistes potentielles de financements volontaires pour un coût global des actions prévues de l'ordre de 635 000 €TTC, pour la durée de sa mise en œuvre de 5 ans.

Votée à l'unanimité en Comité Syndical du Parc naturel régional de la Sainte-Baume le 21 juin 2017, il est aujourd'hui proposé aux membres du Comité syndical et partenaires du Parc d'adopter la Charte Forestière de Territoire de la Sainte-Baume et d'en être officiellement les signataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL